

## Subvention aux structures d'insertion par l'activité économique - 2<sup>ème</sup> versement 2007

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Le Conseil Municipal du 10 mai 2007 a validé une première répartition de la subvention annuelle aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Cette répartition fut effectuée sous la forme d'un acompte calculé sur la base de la moitié de la subvention de l'année 2006.

Le mécanisme d'attribution des aides financières à chaque structure fonctionne selon un processus comprenant une part fixe et une part variable calculées au moyen de critères établis en accord avec les SIAE.

La première répartition concernait un montant de 71 670 €.

La seconde, objet de cette délibération, se chiffre à 80 341 € qui se répartissent ainsi :

Structures	Subventions 2006	Subventions 2007	Acomptes 2007	Soldes 2007
Alternatives Chantiers	14 100 €	14 150 €	7 050 €	7 100 €
Aqua Vert	5 640 €	6 800 €	2 820 €	3 980 €
Syneco	8 500 €	8 850 €	4 250 €	4 600 €
Jardins de Cocagne	11 500 €	12 460 €	5 750 €	6 710 €
Intermed	31 800 €	34 340 €	15 900 €	18 440 €
GARE BTT	48 600 €	50 400 €	24 300 €	26 100 €
Blanchisserie Refuge	8 000 €	8 860 €	4 000 €	4 860 €
BTS Blanchisserie	11 800 €	11 381 €	5 900 €	5 481 €
Comité de Quartier Saint-Ferjeux	3 400 €	4 770 €	1 700 €	3 070 €
<b>TOTAUX</b>		<b>152 011 €</b>	<b>71 670 €</b>	<b>80 341 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit 80 341 €, sera prélevée au chapitre 65.523/6574 CS 30200.

Après avis favorable de la Commission Développement Local, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement des subventions aux SIAE selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*